

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

# LA PLUME DES RELAIS

Janvier - Février - Mars 2016 / N°36



## Editorial

**Voilà, une nouvelle année qui commence !**

**Le Président, la Vice-présidente en charge de la Petite Enfance et toute l'équipe du Pôle Petite Enfance de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2016 !**

**Des milliers d'instantanés de simplicité, de complicité et de joie avec les enfants ! Le Relais Parents Assistants Maternels vous proposera comme chaque année des ateliers d'éveil psychomoteur, d'éveil aux histoires et des temps d'animation hebdomadaires.**

**Des conférences, spectacles et formations professionnelles seront aussi au programme ... et bientôt de nouveaux locaux pour vous accueillir ! Au plaisir de vous recevoir.**

**Christelle SYMONS et Magali MANTION**

**RELAIS PARENTS-ASSISTANTS MATERNELS**  
**1 FAUBOURG DE MONTBÉLIARD**  
**70400 HERICOURT TÉL : 03 84 36 60 66**  
**MAGALI.MANTION@PAYSHERICOURT.FR**

**pays**  
**d'Héricourt**  
communauté de communes

ALLOCACTIONS  
FAMILIALES  
Caf  
de la  
Haute-Saône

le Réseau  
des RAM

## La coopération positive.

« Comment obtenir la coopération des enfants de moins de 3 ans ? » Une question que beaucoup d'adultes se posent est « comment se faire « obéir » sans crier ? ». Mais voulons-nous réellement que les enfants nous « obéissent » ? Car « obéir », c'est : « Se soumettre à la volonté de quelqu'un, à un règlement, exécuter un ordre » (Larousse.fr).

Il est souvent difficile de faire passer des messages tels que les « ordres » et les interdictions auprès des enfants de moins de 3 ans. Ces derniers ont des cerveaux encore immatures qui ne peuvent pas capter toute la subtilité de ce qu'on leur demande. Pour que les enfants puissent mettre en place et assimiler ce qu'on leur demande, il est nécessaire d'adapter notre comportement, notre langage et nos « ordres » en fonction de ce qui leur est réellement possible de comprendre et de faire.

### Des mots adaptés pour une coopération positive :

Par exemple. Un enfant tente de monter sur une table. Cela vous dérange car il a des risques de tomber. Vous le regardez et vous lui dites : ne monte pas sur la table.

Vous avez de grandes chances pour qu'il ne descende pas de la table. L'enfant entend monte sur la table, il y reste. Il se dit, c'est bon je suis là où je dois être. **Il faut savoir que les enfants, surtout les enfants de moins de deux ans, ne comprennent pas la négation.** Ils assimilent ce qu'on leur dit sans prendre en compte la négation. Quand on leur dit, ne monte pas sur la table, l'enfant retient donc monte sur la table. Évidemment, cela peut être contrariant pour l'adulte de ne pas obtenir une coopération rapide. On redit alors souvent plus fort et sur un ton plus énervé : NE MONTE PAS SUR LA TABLE. Mais l'enfant, bien évidemment, est toujours sur la table. Et au bout de deux ou trois fois, l'adulte peut commencer à perdre patience et à descendre lui-même l'enfant. Pourquoi ne pas tout simplement lui demander de descendre, de traiter le problème en amont et dire à l'enfant qui s'approche de la table : j'ai besoin que tu laisses la table et que tu restes par terre. Les verbes restes et laisses vont être beaucoup plus facilement compréhensibles par l'enfant et donc assimilables.



Il faut savoir que s'il ne fait pas ce que vous lui avez demandé **ce n'est en aucun cas pour vous déplaire.** Il faut comprendre dans ce cas-là pourquoi il ne le fait pas et voir si ce que vous lui avez demandé était réalisable pour lui.

### **Un ton juste pour être écouté sans provoquer de colère ou de frustration :**

Le fait d'être clair avec ce que l'on veut que l'enfant fasse est très important. L'enfant qui a très envie d'ouvrir un placard pour jouer avec les verres, les assiettes ou quoi que ce soit d'autre va se sentir frustré d'être coupé dans son jeu. Afin de ne pas provoquer de frustration vous pouvez l'emmener sur autre chose. Cela peut être un jouet à lui, mais vous pouvez également aménager dans le placard un espace pour lui avec un petit panier contenant ses petits couverts en plastique ou toute autre chose qu'il puisse manipuler, ranger et venir prendre à sa guise.

**Avoir à l'esprit ce que l'enfant est capable d'assimiler :** Entre adulte on a tendance à se dire: tiens, tu passeras l'aspirateur ensuite la serpillière et puis ensuite on mangera. Un adulte peut comprendre et assimiler ces ordres, les retenir et faire les tâches demandées.

### **Un enfant de moins de 3 ans n'a pas cette capacité.**

Il va retenir une action à la fois. Si vous lui dites : J'ai besoin que tu ranges tes jouets, que tu ailles te laver les mains et que tu viennes t'asseoir à table pour manger, vous aurez de grandes chances pour que votre enfant ne fasse aucune des tâches ou qu'il en fasse une sur les trois. Si vous voulez qu'il range ses jouets, vous lui dites: J'ai besoin que

tu ranges tes jouets.

Quand il a fini : J'ai besoin que tu ailles te laver les mains. Et enfin : J'ai besoin que tu viennes t'asseoir à table pour manger.

Si l'enfant ne fait pas ce que vous lui avez demandé de faire, il est préférable de lui réexpliquer la consigne et de l'accompagner.

### **Être simple et clair :**

Jusqu'à deux ans, les enfants ont une intelligence sensorimotrice. Ils perçoivent mieux les sensations physiques et les mouvements que ce qu'on leur dit. Si vous lui faites le geste en accompagnant la parole, il y a de grandes chances pour qu'il se le remémore et l'assimile beaucoup mieux. Il va donc le faire plus facilement.

Savoir accompagner et encourager l'enfant à faire ce qu'on lui demande en lui montrant

Ce n'est pas toujours évident pour un enfant de faire seul. Il a besoin de votre aide en tant qu'adulte. Si vous lui demandez de ranger ses jouets et qu'il n'y parvient pas seul, vous pouvez l'aider de façon ludique. En le faisant avec vous, il va apprendre à le faire en vous imitant. Il est important pour l'enfant que vous preniez du temps pour faire avec lui.

En réalité, les adultes ne veulent pas que les enfants leur obéissent, mais souhaitent qu'ils soient coopérants.

**Mettre en place une coopération positive entre adulte et enfant peut être à la fois simple et facile, comme éprouvant et décourageant. Les enfants savent faire preuve d'une grande coopération lorsqu'on leur explique correctement une consigne.**

## « Comment accueillir un nouveau copain chez mon assistante maternelle ... »

### Un évènement pour «les grands»

Pour les aider à accueillir et intégrer bébé au quotidien, nous vous proposons quelques petites astuces :

- **Une photo** : quelques jours avant l'arrivée du bébé, vous pouvez demander aux parents de vous donner une petite photo pour l'accrocher au mur. Les enfants pourront ainsi mettre un visage sur le prénom du bébé.

- **Une petite discussion** : tous assis devant la photo, vous pouvez parler de l'arrivée du bébé et leur expliquer que le bébé est tout petit et qu'il ne sait, pour l'instant, ni parler, ni marcher, ni manger seul, ...

- **Lecture** : Le livre de Jeanne Ashbé «ça va mieux» permet d'expliquer aux enfants qu'un bébé pleure pour exprimer quelque chose : la faim, la soif, le sommeil, la douleur ... Un beau support pour dédramatiser les pleurs des bébés.

- **Images** : une petite boîte qui contient des images de bébés peut être laissée à disposition des enfants. Elle permettra de converser sur les photos et de faire ainsi un parallèle avec le bébé qui arrivera chez vous.

- **Les jouets** : vous pouvez proposer aux enfants de préparer les jouets du bébé avant son arrivée. Ils pourraient choisir eux-mêmes les hochets, peluches et petites balles et les disposer dans une petite corbeille près du tapis d'éveil.

- **Fabrication d'un jouet** : ils pourraient aussi fabriquer un petit hochet pour le bébé. Quelques objets à mettre dans une petite bouteille en plastique (morceaux de pailles coupées, des petits pompons, papier brillant ...). Vous collez ensuite le bouchon à la colle forte et laissez les enfants apporter leur hochet au bébé.

- **Comptines** : une ou deux comptines à faire avec les plus grands pour le bébé.

- **Jeux d'imitation** : sortir des poupées, des biberons, ... et inviter les plus grands à vous imiter ! C'est la solution que vous pouvez adopter pour donner le repas au bébé plus au calme car pendant que vous donnerez le biberon à bébé, les grands eux donneront à manger à leur bébé.



## Informations Administratives

**Dématérialisation des bulletins de salaires :**

**L'Ordonnance n°2015-682 du 18 juin 2015 relative à la simplification des déclarations sociales des employeurs prévoit la dématérialisation des bulletins de salaires à compter de 2016. Les modalités de mises en œuvre seront précisées par décret dans les semaines à venir.**

Dans l'attente et afin de sensibiliser les assistantes maternelles agréées, Pajemploi souhaite vous accompagner en vous rappelant tous les avantages de votre compte en ligne salarié et les modalités d'inscription à celui-ci.

Ainsi votre compte sur <http://www.pajemploi.urssaf.fr/> vous permet de :

- Consulter et éditer les bulletins de salaires,
- Éditer les récapitulatifs mensuels,
- Consulter le cumul imposable,
- Modifier les données personnelles (adresse, téléphone, mail ...).

**Voici les avantages et les modalités pratiques :**

- Si l'assistante maternelle est connue comme salariée à Pajemploi depuis 2012 : elle est déjà inscrite et peut se connecter avec les identifiants et mots de passe temporaires figurant sur sa notification d'inscription. En cas de perte d'identifiants elle doit contacter le centre national Pajemploi.

- Si l'assistante maternelle est connue comme salariée à Pajemploi avant 2012 : elle doit s'inscrire à la rubrique

« Salarié non inscrit sur Internet » et renseigner :

- son numéro de salariée tel qu'il figure sur son bulletin de salaire
- son nom,
- son numéro de sécurité sociale,
- son adresse électronique.

Et choisir enfin un identifiant et un mot de passe qui lui permettront d'accéder à son espace, une fois celui-ci créé.

Source : Centre PAJEMPLOI



## INFORMATIONS Administratives

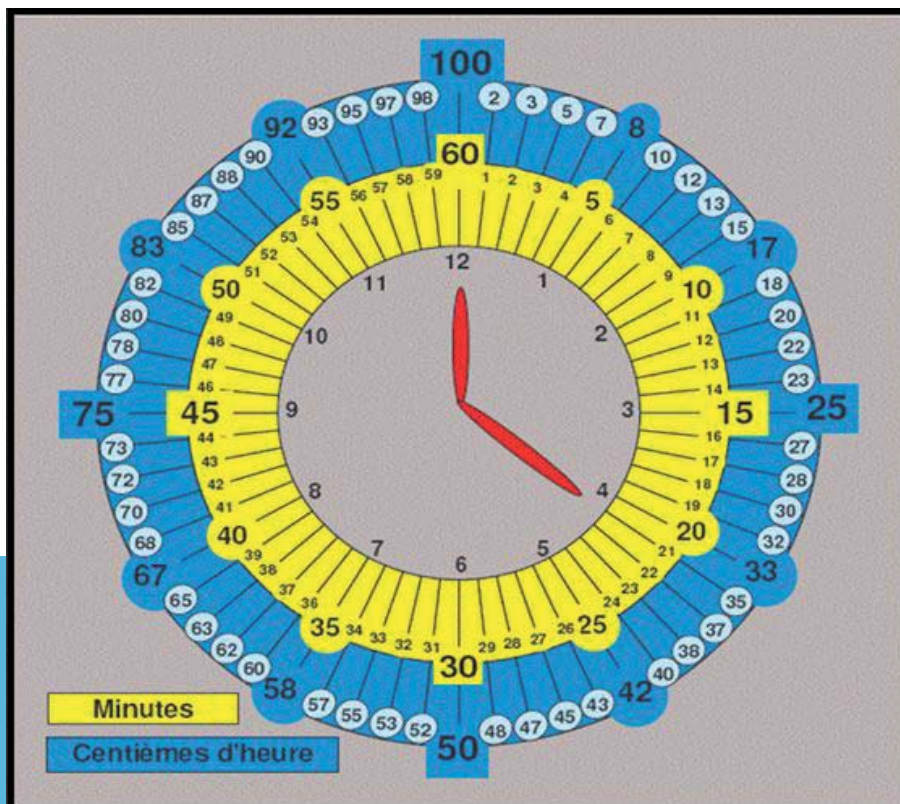
Transformer des minutes en centièmes d'heures vous sera utile pour calculer au plus juste votre rémunération.

Exemple : une assistante maternelle souhaite calculer sa rémunération pour 30 minutes d'accueil à un taux horaire de 2,80€. Elle va donc pouvoir transformer ces minutes en centième d'heures en s'aidant du schéma ci-dessous.

Ainsi 30 minutes correspondront à 0,5 heure.

Elle pourra ensuite utiliser ce résultat pour calculer sa rémunération :  
 $0,5h \times 2,80 \text{ €} = 1,40 \text{ €}$  de rémunération.

### Horloge de conversion



## Informations Administratives

### Salaire horaire minimum au 1er janvier 2016 (Source PAJEMPLOI)

Salaire horaire minimum	Métropole et Dom
Salaire brut *	2,72 €
Salaire net	2,09 €

*\*Le salaire horaire brut ne peut être inférieur à 0,281 fois le SMIC horaire brut.*

Rappel : Votre employeur a l'obligation d'augmenter votre taux horaire uniquement si ce dernier correspond au minimum légal ou si une clause particulière est indiquée dans votre contrat. »

#### **Indemnité d'entretien**

Les indemnités de fourniture destinées à l'entretien de votre enfant couvrent et comprennent :

- les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches ;
- la part afférente aux frais généraux du logement de l'assistante maternelle agréée.

#### **Montant en vigueur au 1er janvier 2016 :**

Lorsqu'aucune fourniture n'est apportée par les parents, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 2,99 euros par jour pour 9 heures d'accueil et par enfant gardé.

#### **Les autres indemnités**

Selon le cas, d'autres indemnités peuvent être dues :

- indemnités de repas,
- indemnités kilométriques.

#### **Indemnité de repas**

Le contrat de travail de votre salariée prévoit qui fournit les repas de votre enfant.

- Si c'est l'assistante maternelle qui nourrit votre enfant, vous devez lui verser une indemnité de repas. Le montant de celle-ci est fixé librement entre vous et votre salariée et doit être précisé au contrat de travail,
- Si vous fournissez les repas, l'indemnité n'est pas due.

#### **Indemnité kilométrique**

Si vous demandez à votre salariée d'utiliser son véhicule pour transporter votre enfant, vous devez l'indemniser pour les frais supplémentaires engagés.

L'indemnisation kilométrique ne peut être inférieure au barème de l'administration (indemnité kilométrique de la fonction publique) et supérieure au barème fiscal.

L'indemnisation est à répartir, le cas échéant, entre les parents.

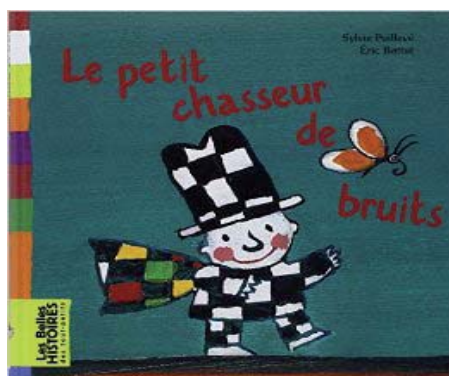
## Les Instruments

Découvrez avec votre enfant les joies de la musique à travers 6 instruments emblématiques : le piano, le violon, la guitare, la flûte à bec, le tambour et le xylophone. Entouchant l'instrument, des sons de haute qualité restituent fidèlement ses notes. Les illustrations de Marion Billet, tendres et colorées, donnent l'envie aux tout-petits d'y revenir. Accessible des 1 an. Un livre simple et essentiel à l'éveil des tout-petits



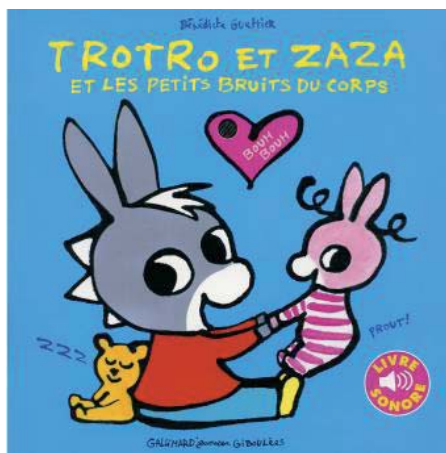
## Le Petit Chasseur de Bruits

Un petit album poétique sur de formidables illustrations d'Eric Battut. Entre orange et ocre, voici l'histoire d'un petit bonhomme qu'on suivra de page en page au rythme des couleurs. Ce petit héros part à la recherche des bruits qui feront plaisir aux gens de son pays. Au fil de son aventure, il trouve le bruit du vent, de la pluie ou encore du tonnerre. De retour chez lui, il ouvre le grand sac d'où s'échappe un véritable concert sous les yeux de ses voisins amusés. Un petit album particulièrement réussi pour les plus jeunes lecteurs.



## Trotro et Zaza

Trotro et Zaza du matin où ils s'éveillent au soir où ils se couchent s'amuse avec de petits bruits du corps : AAAh un baillement, pssipssi un petit pissou, oh pardon, un petit prout, slurp slurp, miam miam, smac smac des bisous... Tout au long de ce livre sonore s'entrecroisent ces drôles de petits bruits avec le babil tendre et moqueur de Trotro et sa petite sœur. Tous les bruitages sont réalisés par des enfants !





# Souvenirs 2015

PHOTOGRAPHIES



LA PLUME DES RELAIS

# LE COIN DES INFOS **Les temps d'animation au relais**

<u>JANVIER</u>	
<b>Vendredi 29</b>	« Peinturlupette »
<u>FEVRIER</u>	
<b>Mardi 2 et vendredi 5</b>	« Fêtons la chandeleur »
<b>Mardi 9 et vendredi 12</b>	« Atelier carnavalesque »
<b><u>ATTENTION !</u></b>	
<b><u>Il n'y aura pas d'animation durant les vacances scolaires du lundi 15 au vendredi 26 février !</u></b>	
<u>MARS</u>	
<b>Mardi 1 et vendredi 4</b>	« Des boîtes, des Boîtes, des BOITES !!! »
<b>Mardi 8 et vendredi 11</b>	« Fleurs de bain ... »
<b>Mardi 15 et vendredi 18</b>	« Tempête de riz »
<b>Mardi 22 et vendredi 25</b>	« A la chasse aux œufs »
<b>Mardi 29 et vendredi 1<sup>er</sup></b>	« Petits napperons tous ronds »

LA PLUME DES RELAIS



**Ce planning risque d'être modifié en vue du déménagement du service.**

**Nous vous tiendrons régulièrement informées par mail.  
Merci de votre compréhension.**

Les horaires d'accueil de votre Relais sont les suivants :

Nous vous accueillons au secrétariat :

Lundi et jeudi = 13H30 -16H00

Mardi et Vendredi = 11H00 – 12H30 / 13H30 – 16H00

Nous vous accueillons sur RDV :

Mardi = 13H30 – 18H00 / Jeudi = 13H30 – 17H00 / Samedi = 8H00 – 12H00

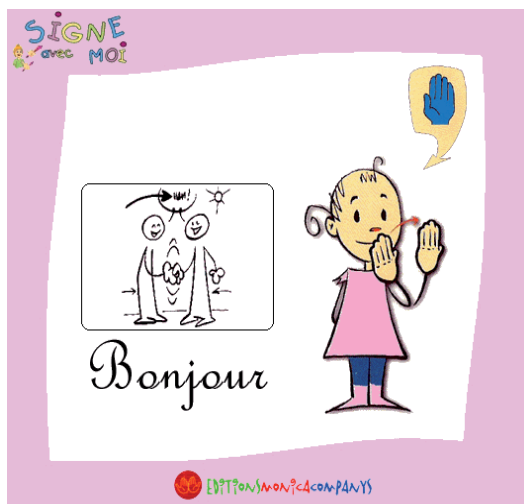
En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message ou de nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

## Signer avec les enfants

Les enfants maîtrisent bien plus tôt et plus rapidement les muscles de leurs bras et de leurs mains que ceux de leur bouche.

Ils sont capables de communiquer par gestes bien avant de pouvoir le faire oralement.

L'utilisation de la langue des signes permet aux enfants "préverbaux" de disposer rapidement d'un large vocabulaire pour s'exprimer et être mieux compris de leur entourage en attendant que la parole se mette en place.



**Atelier d'Eveil Psychomoteur : Groupe 1 à 9H30 et groupe 2 à 10H30 à la salle de sports de l'école Grandjean :**

Le 28/01, le 11/02, le 10/03, le 24/03, le 7/04, le 19/05, 2/06, le 16/06 et le 30/06

**Atelier d'Eveil aux Histoires à 9H00 à la médiathèque :**

Le 4/02, le 17/03, le 28/04, le 12/05 et le 9/06.

## Signer avec les enfants

Le relais d'Héricourt, les Relais des 4 Cantons, l'Isle/Doubs, Vieux-Charmont et le Centre Social de Bavans mettent en place un projet sur « BEBE SIGNE ».

Ce projet consiste à proposer aux assistantes maternelles et aux parents-employeurs une formation / information sur ce thème et ainsi vous permettre d'utiliser un outil de communication partagé avec le tout-petit.

**Une formation à destination des assistantes maternelles** dans le cadre de la formation continue. Cette formation est répertoriée sous l'intitulé «Adapter sa communication à l'enfant» dans le catalogue IPERIA. Il s'agit d'une formation de 24H00. La prochaine session aura lieu les samedis 22, 29 octobre et 26 novembre 2016

Il vous suffit de vous inscrire auprès du Relais au 03.84.36.60.66

## Nouveauté

**Une formation à destination des parents** avec la création de deux groupes de 20 parents.

Cette formation prendra la forme de 3 ateliers de deux heures pour aborder les signes de la journée de bébé, la toilette et les vêtements, l'alimentation, les personnes et les animaux, l'environnement et les activités et les émotions et ressentis.

Dates des ateliers :

- Premier groupe : les lundis 29 février, 7 et 14 mars de 19H30 à 22H00
- Deuxième groupe : les lundis 25 avril, 2 et 9 mai de 19H30 à 22H00

Coût de la formation : 15€ par parent.

**Renseignements et inscriptions auprès de votre Relais au 03.84.36.60.66. ou par mail [magali.mantion@payshericourt.fr](mailto:magali.mantion@payshericourt.fr)**

### Trois petits signes « gourmands » :

